



### PROTÉGEZ VOTRE NIP

Dans un communiqué précédent, nous suggérions à nos membres plusieurs façons de se protéger contre les fraudes de cartes de débit et les vols d'identité. Le moment est maintenant venu de revenir sur la question en insistant sur certains points.

Depuis l'apparition des cartes GAB, les criminels se sont ingénies à les utiliser de façon frauduleuse. Le crime le plus ancien consistait à utiliser une carte GAB volée ou perdue et le numéro d'identification personnel (NIP).

Les institutions qui délivrent les cartes faisaient valoir, à juste titre, que la carte seule ne permettait pas d'accéder au compte du titulaire et que, donc, ce dernier avait dû donner d'une façon ou d'une autre son NIP au fraudeur, par exemple en l'écrivant sur la carte elle-même ou en le gardant au même endroit que la carte. Desjardins et les banques refusaient toute responsabilité dans de tels cas et ne versaient aucune compensation à la victime.

Plus récemment, les criminels ont perfectionné leurs techniques en « clonant » les cartes. Ce processus nécessite l'utilisation d'équipement électronique pour voler, non pas la carte, mais l'information inscrite sur la bande magnétique au verso de la carte. Au cours de la même transaction, un observateur ou une caméra cachée vole le NIP lorsque le détenteur le tape sur le clavier. Muni de ces informations, le voleur peut faire une copie de la carte qui sera utilisée pour vider le compte du titulaire qui, lui, ne se doute de rien.

Dans un tel cas, lorsqu'une équipe de criminels installe un équipement de point de vente pirate et clone les cartes de nombreuses victimes, les institutions financières ont adopté une politique différente. Si l'enquête permet d'établir hors de tout doute que le titulaire de la carte a été victime d'une entreprise illégale de clonage et qu'elle ou il a pris toutes les précautions possibles pour éviter tout accès non autorisé à son compte, Desjardins, par exemple, assumera dans la plupart des cas la perte encourue par le détenteur de la carte.

Dans le cas d'une carte perdue ou volée, cependant, Desjardins fait valoir que l'usage frauduleux de la carte résulte inévitablement d'un usage imprudent de son NIP et NE couvre généralement PAS les pertes. Un membre de la Caisse d'économie Strathcona en a fait récemment l'amère expérience.

Après être passée à notre succursale pour changer son NIP (précaution qu'il est sage d'observer périodiquement), notre membre a imprudemment écrit son nouveau NIP (de sa main mais *sous forme codée* sur un morceau de papier sans aucune identification) et l'a gardé dans son sac à main en compagnie de sa carte. Quelques jours plus tard, elle s'est fait voler son sac à main et, presque aussitôt, son compte a été « délesté » de 2000 \$. Desjardins a refusé toute responsabilité et notre membre a dû essayer la perte.

Il faut donc sacrifier la facilité à la sécurité. Il serait certainement plus aisé de ne pas avoir à mémoriser son NIP mais, malheureusement, c'est un effort nécessaire dans le monde imparfait dans lequel nous vivons.

Dans notre communiqué de décembre sur les devises et les voyages, nous vous disions que Desjardins recommande aux voyageurs d'emporter avec eux trois cartes AccèsD. Notre directrice, Diane Luzon, nous a fait cependant valoir que cette recommandation va à l'encontre des mesures de sécurité sur les GAB. « Plus un membre a de cartes, plus il a de chances d'en perdre une et moins il a de chances de s'apercevoir de sa disparition », dit-elle, avant d'ajouter qu'elle serait plus disposée à autoriser un membre à emporter des « cartes de voyage » supplémentaires à condition qu'elles soient retournées à la succursale dès le retour.

Mémorisez votre NIP. Gardez l'œil sur votre carte AccèsD. Exigez un relevé d'annulation si votre carte a été passée plus d'une fois dans le lecteur pour une transaction unique par paiement direct.

N'écrivez jamais votre NIP, même sous forme codée. Ne laissez personne voir votre NIP lorsque vous le tapez sur le clavier. Et ne le communiquez à personne.

Les précautions les plus simples contribuent à renforcer la sécurité d'un système qui nous rend, malgré tout, la vie plus facile.

#### TAUX EN VIGUEUR

PRÊTS PERSONNELS	8,75 %
PRÊTS DE CONSOLIDATION	10,75 %
MARGE DE CRÉDIT	7,00 %
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	
1 an (ouvert)	5,75 %
2 ans (fermé)	4,50 %
3 ans (fermé)	4,65 %
4 ans (fermé)	4,85 %
5 ans (fermé)	5,00 %
DÉPÔTS À TERME *	
6 mois	1,75 %
1 an	2,50 %
2 ans	2,75 %
3 ans	3,00 %
4 ans	3,25 %
5 ans	3,75 %

\* 2 000 \$ minimum. Taux sujets à changement sans préavis.

Intérêt mensuel : moins 0,25 % . (024)

# L'ÉCHÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS

Si vous voulez réduire vos impôts pour l'année 2003, vous devez verser votre contribution à votre REER avant le 1<sup>er</sup> mars 2004.

De nombreux membres de la Caisse d'économie Strathcona contribuent régulièrement à leur REER tout au long de l'année en utilisant le plan de déduction-salaire. Le moment de compléter vos versements jusqu'au maximum autorisé est maintenant venu. Qu'il vous reste encore quelques dollars à placer dans votre REER ou que vous versiez votre contribution en un seul montant, c'est le moment d'agir.

N'oubliez pas que des prêts à taux spécial sont disponibles pour vous permettre de contribuer à votre REER. Le montant total de votre emprunt doit être versé à votre REER auprès de la Caisse d'économie Strathcona et y demeurer jusqu'au remboursement complet de l'emprunt, soit pendant un an. Si un prêt vous intéresse, appelez votre succursale dès aujourd'hui et demandez un prêt REER. Notre personnel sera très occupé ce mois-ci par les transactions REER : n'attendez pas la dernière minute!

## CONGRÈS : LES GAGNANTS

De nombreux membres de la Caisse d'économie Strathcona sont venus nous saluer à notre kiosque au cours du congrès de l'APEQ au mois de novembre, de même que bon nombre de non membres, dont plusieurs ont décidé de se joindre à notre mouvement coopératif et se sont inscrits sur le champ.

Cinq visiteurs de notre kiosque dans le hall d'exposition ont gagné un prix offert par la CES. Ce sont les membres Helen Chrebt, Grace Sealy et Katherine Snow, et deux non membres. Félicitations aux gagnants! Nous avons été très heureux de vous rencontrer tous.

## FIN D'EXERCICE FINANCIER

La Caisse d'économie Strathcona a clôturé son exercice financier le 31 décembre 2003. « Quoi ? », allez-vous dire; « Ne venez-vous pas d'en terminer une ? » Et vous aurez raison : en fait, nous avons déjà clôturé un exercice financier récemment, mais nous devons en clôturer un nouveau pour les raisons que voici.

Depuis la fusion des trois caisses qui composent la présente Caisse d'économie Strathcona, notre exercice financier s'étendait du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août et, à ce titre, notre dernier exercice financier a pris fin le 31 août 2003. Cependant, le Mouvement Desjardins a mis en place une politique visant à aligner toutes les organisations de son réseau sur un exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> janvier et terminant le 31 décembre. C'est pourquoi nous venons de terminer un exercice financier s'étendant du 1<sup>er</sup> septembre 2003 au 31 décembre 2003. Et nous avons commencé un nouvel exercice financier le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ce qui nous permet de nous aligner sur tous les autres groupes de la Fédération et de la Confédération Desjardins.

Nos comptes ont donc été arrêtés au 31 décembre dernier, et leur vérification est pratiquement terminée. Nous

organiserons une assemblée générale de façon à présenter à nos membres les différents comptes et rapports. Mais nous ne tiendrons cependant pas d'élections au conseil d'administration ni au conseil de vérification et de déontologie : les membres élus en décembre verront leur mandat porté à trois ans et quatre mois, au lieu des trois ans traditionnels.

Les membres dont le mandat venait à expiration le 31 août 2003 ont tous été réélus par acclamation au cours de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 décembre 2003.

À la fin de cette assemblée, les membres du conseil d'administration ont élu leur comité de direction dont le mandat arrivera à expiration à l'assemblée générale clôturant l'exercice financier terminant le 31 décembre 2004. Le comité de direction est composé de David Oram, président, Ed Gargul, vice-président, Larry deGruchy, vice-président et Roman Wodzicki, secrétaire.

## PARLOTONS, PARLONS TEMPS !

Les périodes de froid intense que nous avons connues cet hiver ont incité les Québécois à « parler temps ». Beaucoup ont affirmé ne pas se souvenir d'un mois de janvier aussi froid depuis bien longtemps, sans pouvoir toutefois décider s'il s'agit d'un fait météorologique anormal ou d'une perte de mémoire.

Côté statistiques, Environnement Canada nous indique que les températures maximale et minimale moyennes pour un mois de janvier, enregistrées à l'aéroport international P. E. Trudeau, est de -5,8 °C (maximum) et -14,9 °C (minimum), donnant une température moyenne de -10,4 °C pour le pre-mier mois de l'année.

En janvier 2004, la température moyenne était au-dessus de la moyenne pour les cinq premiers jours de même que pour le 18, mais en-dessous, souvent de beaucoup, pour le reste du mois. Le maximum a été atteint le 3 janvier, avec 6,6 °C. Le minimum quotidien n'est jamais monté au-dessus du point de congélation et a atteint son minimum le 15 janvier, à -29,1 °C. Le minimum s'est situé en-dessous de -20° C pendant 14 jours au cours du mois.

En comparaison, en janvier 2003, la température quotidienne moyenne était montée au-dessus de la normale 11 jours sur 31. Le maximum enregistré en janvier n'était cependant que de 2,3° C, et c'était le jour de l'An. Aucune autre température maximale n'était montée au-dessus de 0° C. La plus basse température pour le mois avait été enregistrée le 27 janvier, à -25,7 °C.

Au cours des cent dernières années, la température la plus basse pour le premier mois de l'année a été atteinte le 15 janvier 1957, à -37,8°C, et ce sans tenir compte du facteur éolien. À l'opposé, la température maximale pour le mois de janvier a été enregistrée le 25 janvier 1950, à 13,9°C.

Environnement Canada prévoit des températures proches de la normale pour février dans presque toutes les régions du Québec. Pour février, la normale est de -4,3° C pour le maximum et de -13,4 °C pour le minimum. Ne vous découvrez pas !